

## Commission Jeu Provençal du 20 Janvier 2023 à Fenouillet à 21 heures

Les 28 clubs inscrits soit en CDC soit en CDF ont été invités.

Absents ou excusés : Balma, Bruguières, Castelginest, Fronton, Gagnac, Gaillac Toulza, Lapujade, Launaguet, Nogaret, Revel, Saint Lys, Villaudric et Villenouvelle.

Delphine Mondragon, responsable de la commission JP du CD 31, accueille les participants après avoir remercié le club de Fenouillet pour l'organisation du repas pris en commun avant la réunion.

Delphine et Francis Ricard passent ensuite à l'ordre du jour.

### **Organisation du CDC JP 2023**

24 clubs sont inscrits pour 2023 dont 18 déjà participants en 2022.

Le représentant de Colomiers affirme qu'il a inscrit 2 équipes alors qu'une seule est recensée. Après discussion et vote (une voix contre), cette deuxième équipe est intégrée, soit un total de 25 inscrits.

Proposition de structure :

- Un groupe de 9 équipes
- Deux groupes de 8 équipes

Structure adoptée à l'unanimité.

Proposition de calendrier :

Journée	Nombre de matches	Groupe de 9	Groupes de 8
1	1	24/06/23	24/06/23
2	2	25/06/23	25/06/23
3	2	8/7/23	
4	2	9/7/23	9/7/23
5	2	24/09/23	24/09/23
Finale	18 et 19 Novembre 2023 à Tournefeuille et Castanet (quarts de finale)		

Calendrier adopté à l'unanimité.

Composition des groupes :

Afin d'équilibrer sportivement les groupes, Francis propose d'utiliser le classement 2022 et d'inclure les nouveaux à la suite par ordre alphabétique en mettant l'équipe 2 de Colomiers dans le groupe de 9.

Soit :

- Groupe A (9 équipes)
  - o Lasbordes, Saint, Lys, Gratentour, Tournefeuille, Saint Alban, Gagnac, Castanet 2, Rieux Volvestre et Colomiers 2
- Groupe B (8 équipes)
  - o La Salvetat, Colomiers 1, Villaudric, Bessières, Plaisance, Bruguières, Fenouillet 2 et Muret St Jean
- Groupe C (8 équipes)
  - o Castelginest, Revel, Nogaret, Merville, Fenouillet 1, Villenouvelle, Gaillac Toulza et Launaguet

Proposition adoptée à l'unanimité.

Lieux de réception

Journée	Groupe A	Groupe B	Groupe C
1	Castanet	Colomiers	Revel
2			
3	Saint Alban		
4		Fenouillet	Fenouillet
5	Rieux	Fenouillet	Fenouillet

### **CDF JP 2023**

Selon les informations fournies par la FFPJP, 23 clubs du CD 31 se sont inscrits.

Etant donné du nombre important d'absents, il est difficile d'avoir ce soir une confirmation d'inscription.

Chaque club inscrit devra s'acquitter du paiement des frais d'inscription de 20€ par chèque au CD 31 avant le 1° tour.

Selon le tableau transmis par la FFPJP, nous aurons 3 équipes qualifiées pour le 1° tour de zones.

Nous avons donc 3 tours départementaux à réaliser.

Le calendrier fédéral impose de fournir les coordonnées des équipes qualifiées avant le 24 Mars.

Nous avons donc 8 semaines à compter de lundi pour réaliser ces 3 tours.

**Ce planning très serré ne nous laisse pas beaucoup de marches de manœuvre.**

Quatre hypothèses sont proposées.

Hypothèse 1 :

- « jouer avant date buttoir »
- T1 : 12 Février

- T2 : 5 Mars
- T3 : 19 Mars
- Difficultés
  - o Obligation de jouer en semaine car qualifs le WE
  - o Pb des terrains : est ce que tous les clubs peuvent recevoir
  - o Arbitre impossible

#### Hypothèse 2 :

- Journée à 2 tours le 18 Février
  - o Trouver 6 sites de rencontre avec 6 terrains chacun
  - o Pb de Rieux (coupe de France pétanque)
  - o T1 à 8 h (fin 13 h 30)
  - o T2 à 14h 30 (fin 20h 30)
  - o Arbitres (plus facile à trouver)
  - o T3 avec date buttoir au 19 mars

#### Hypothèse 3 :

- Pas de compétition et tirage au sort des 3 clubs qualifiés

#### Hypothèse 4 :

- La Haute Garonne ne participe pas et retire toutes ses équipes.

Après un large tour de table, aucune autre hypothèse de travail n'apparaît.

Un débat s'installe et les hypothèses 2 et 4 sont retenues. Les représentants du CD 31 plaident pour la faisabilité de l'hypothèse 2 si tous les clubs « acceptent de jouer le jeu ».

#### Mise en place de l'hypothèse 2

- Recensement des 6 lieux de rencontre
  - o Castanet
  - o Daux
  - o Fenouillet (2 groupes)
  - o Revel
  - o Saint Alban
- Tirage des groupes de 4 clubs sur chaque site
  - o A Saint Alban
    - Saint Alban contre Merville
    - Fronton contre Plaisance
  - o A Revel
    - Revel contre Tournefeuille
    - Bessières contre Rieux
  - o A Fenouillet
    - Fenouillet contre Lagardelle
    - Gratentour contre Castelginest
  - o A Castanet
    - Castanet contre Nogaret
    - Gagnac contre Villaudric
  - o A Fenouillet
    - Launaguet contre Saint Lys
    - Bruguières contre Balma
  - o A Daux
    - Daux contre Gaillac Toulza
    - Lapujade exempt
- Si la commission d'arbitrage peut désigner des arbitres, ils seront payés par les clubs participants à raison de 15€ par équipe.
- Les clubs qualifiés pour le 3° tour se mettront d'accord pour jouer le match avant la date buttoir

Afin de finaliser la mise en place de cette compétition, chacun des 23 clubs inscrits devra confirmer son inscription ou son désistement par retour de mail avant le vendredi 27 Janvier.

Si un club se retire, il ne lui sera infligé aucune amende (sportive ou financière) mais il sera tenu de payer les frais d'inscription.

Francis enverra un mail à la FFPJP pour exploser les difficultés que nous rencontrons et demander un aménagement du calendrier pour les années à venir.

La séance est levée à 23 heures 15.